



PÉRIODE D'INVESTISSEMENT MINIMUM RECOMMANDÉE

5 ans

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

1234567

ÉLIGIBILITÉ

- Assurance vie
- PEA
- **■** Compte Titres ordinaire



DOCUMENTATION COMMERCIALE À CARACTÈRE PROMOTIONNEL - PLACEMENT FINANCIER

SG Échiquier Actions Europe Mid Cap ISR

Concilier recherche de performance et quête de sens en investissant dans les petites et moyennes valeurs européennes de croissance.



SG Échiquier Actions Europe Mid Cap ISR



SG Échiquier Actions Europe Mid Cap ISR est un Fonds Commun de Placement de droit français (« Fonds »). SG 29 Haussmann, filiale du groupe Société Générale, est la société de gestion et la Financière de l'Échiquier le gérant délégataire du fonds. Pour répondre aux besoins du groupe Société Générale, SG 29 Haussmann assure, avec l'appui des experts du Groupe la sélection de gestionnaires d'actifs reconnus possédant une expertise établie dans le domaine de la gestion Investissement Socialement Responsable et environnementale.

À propos de La Financière de l'Échiquier

SG 29 Haussmann a confié la gestion financière du fonds SG Échiquier Actions Europe Mid Cap ISR à La Financière de l'Échiquier (LFDE), une des principales sociétés de gestion entrepreneuriales en France, spécialiste de la gestion actions de conviction depuis plus de 30 ans.

Le vivier des petites et moyennes entreprises en Europe est foisonnant et passionnant. Nous aimons les histoires de croissance et sélectionnons de manière rigoureuse les projets, au contact des entreprises. Nous voyageons à travers l'Europe à la rencontre de leurs dirigeants pour mieux comprendre leur métier, leur vision, leur stratégie.

Stéphanie BOBCHEFF

La gestion



Stéphanie BOBCHEFF Gérante de portefeuille

Points clés

- Un fonds spécialisé sur les petites et moyennes entreprises européennes: une grande variété d'opportunités propice à la gestion active.
- Le choix d'investir dans des sociétés de croissance, capables de croître sur le long terme au travers de la prise en compte de critères financiers et extra-financiers.
- Une gestion de conviction avec des choix marqués: le portefeuille sera composé de 40 titres en moyenne.
- Une stratégie de gestion éprouvée et résiliente depuis plus de 15 années chez LFDE.
- Une équipe de gestion expérimentée dans la sélection des petites et moyennes valeurs européennes, composée de 5 gérants et analystes.

Principaux risques

- Risque actions: en période de baisse du marché actions, la valeur liquidative du fonds pourra être amenée à diminuer, et générer une perte en capital.
- Risque lié aux petites et moyennes capitalisations: le cours des petites et moyennes capitalisations est souvent marqué par des variations de plus forte amplitude à la hausse comme à la baisse que les grandes capitalisations, et ainsi engendrer de plus fortes variations de la valeur liquidative du fonds.
- Risque de marché: la valeur liquidative du fonds peut augmenter ou diminuer en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières, ainsi que selon la situation spécifique d'un émetteur.
- Risque de perte en capital: l'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Objectif d'investissement

Le fonds est géré activement via une sélection de titres opérée de façon rigoureuse. Il vise une performance sur l'horizon de placement recommandé supérieure à l'indice MSCI Small Cap (dividendes nets réinvestis), au travers d'une exposition sur les petites et moyennes valeurs européennes de croissance, sélectionnées en particulier pour la qualité de leurs équipes de direction. Par ailleurs, les entreprises doivent être en mesure de se distinguer par leurs bonnes pratiques en matière sociale, environnementale et de gouvernance.

Sélectionner des entreprises de croissance avec conviction

L'équipe de gestion se distingue en adoptant une approche centrée autour de la sélection de valeurs de croissance de petites et moyennes capitalisations, capables de croître sur le long terme. Au travers d'un portefeuille concentré (40 valeurs en moyenne), l'équipe de gestion privilégie les **sociétés européennes possédant une capitalisation boursière inférieure à 10 milliards d'euros**, porteuses de projets de croissance, des gagnants structurels, et disposant de qualités supérieures d'un point de vue extra-financier.

Processus d'investissement

PHASE



Cette étape consiste à filtrer l'univers d'investissement en appliquant des filtres quantitatifs portant sur des critères d'exclusion, les critères ESG, la liquidité et la performance opérationnelle des sociétés. PHASE



Sur la base de cet univers filtré, l'équipe de gestion effectue une analyse fondamentale approfondie des sociétés (qualité de la gouvernance et de sa structure financière, visibilité sur les futurs résultats et les perspectives de croissance) afin d'analyser la stratégie et la résilience des entreprises moyen-long terme tout en prenant en compte les enjeux de développement durable sur leur activité.

PHASE



La construction du portefeuille permet de définir le poids de chaque titre en portefeuille en fonction de son potentiel de performance et de la diversification globale du portefeuille.

Le portefeuille pourra également disposer d'un volant de liquidités, permettant de réagir de manière opportuniste afin d'être en mesure de saisir de nouvelles opportunités d'investissement.

L'importance des critères extra-financiers dans nos décisions de gestion

L'équipe de gestion a la conviction que l'intégration des critères ESG est créatrice de valeur: elle renforce la connaissance des entreprises et la sélectivité des choix d'investissement. L'ISR est également un formidable outil de gestion des risques. C'est pour cela que LFDE a établi une méthodologie d'évaluation indépendante qui permet d'analyser en toute transparence l'ensemble des sociétés de l'univers d'investissement sur les critères de Gouvernance, Sociaux et Environnementaux.

L'équipe de gestion attache une importance primordiale aux critères de gouvernance qui sont pour LFDE, gage de pérennité des entreprises sur le long terme.



Le label ISR a été lancé par le Ministère de l'Économie et des Finances en août 2016. Il résulte d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants. Le label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits de placement ISR, tout en garantissant aux investisseurs que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité.

Pour plus d'informations sur le label ISR, rendez-vous sur <u>www.lelabelisr.fr</u>

Principales caractéristiques du fonds

Forme juridique	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	SG 29 Haussmann
Délégataire de la gestion financière	La Financière de l'Échiquier
Dépositaire/Conservateur	Société Générale, S.A.
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Indicateur synthétique de risque*	4 (sur une échelle de 1 à 7)
Date de création du fonds	15/01/2021
Code ISIN	FR0013535523
Indice de référence	MSCI Europe Small Cap (dividendes nets réinvestis)
Valeur liquidative d'origine et devise du fonds	100 EUR
Montant minimum de souscription	1 millième de part
Frais de gestion et frais administratifs externes	2,60 % TTC maximum
Commission de surperformance	15 % TTC au-dessus de l'Indicateur de Référence si la performance est positive
Droits d'entrée**	2 % maximum du montant investi
Droits de sortie	Néant
Fréquence de valorisation/ Souscription/Rachat	Quotidienne
Classification SFDR ***	Article 8

- * L'indicateur synthétique de risque (mentionné dans le DIC PRIIPs): L'indicateur de risque permet à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée. Cet indicateur est basé sur une échelle allant de 1 à 7, du niveau de risque le plus faible (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de risque), au plus élevé. Le score indiqué combine deux types de risque: le risque de marché (les fluctuations de la valeur des investissements) avec le risque de crédit (la possibilité que l'établissement ne puisse pas rembourser).
- ** Concernant les investissements dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, à noter que si le contrat le prévoit des frais sur versements, ou frais d'arbitrage et frais de gestion sont prélevés par l'assureur.
- *** «Règlement SFDR» ou Règlement «Disclosure» désigne le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ce règlement oblige la société de gestion à décrire la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement, ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des fonds qu'elle gère. Le règlement SFDR prévoit des catégories de produits différentes en fonction du degré de prise en compte du développement durable:
- Les articles 8: Les produits faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales
- Les articles 9 : Les produits poursuivant un objectif d'investissement durable.

Pour en savoir plus notamment sur la partie risques, se référer au prospectus complet du fonds, au DIC PRIIPs (Document d'Informations Clés) disponibles auprès de votre conseiller ou sur www.sg29haussmann.societegenerale.fr

À propos de SG 29 Haussmann

Le groupe Société Générale a confié à SG 29 Haussmann, société de gestion agréée par l'AMF en 2006 et filiale à 100 % du groupe Société Générale, la conception et la supervision de délégations de gestion.

Elle apporte son expertise au groupe Société Générale afin de proposer à l'ensemble de ses clients une gamme de solutions de placement innovantes, intégrant des expertises de sociétés de gestion externes au Groupe associées aux enjeux environnementaux et sociétaux (ISR).

SG 29 Haussmann assure, en lien avec les pôles d'expertise du groupe Société Générale, la sélection des gestionnaires d'actifs qui doivent posséder une expertise établie dans la classe d'actifs proposée, de la gestion socialement responsable et de la maîtrise et du contrôle des risques.

SG 29 Haussmann est, par ailleurs, signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI) depuis 2020.

Avertissement

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais uniquement publicitaire. Son contenu n'est pas destiné à fournir un conseil en investissement sur les fonds communs de placement qui y sont présents, ni le cas échéant sur les produits cités éligibles à leur actif, ni un quelconque autre service d'investissement. Les informations qui y sont contenues sont données à titre indicatif. Les informations sur les performances passées mentionnées ne garantissent en aucun cas les performances futures. Ce document est destiné exclusivement à la personne à laquelle il a été adressé et ne peut être ni transmis à des tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de SG 29 Haussmann. Ce document a été élaboré à partir de sources que SG 29 Haussmann considère comme étant fiables et exactes au moment de sa réalisation. Toutes les informations mentionnées dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. SG 29 Haussmann ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base de ces informations. Les fonds communs de placement présents dans ce document sont des fonds de droit français conformes à la directive OPCVM (2009/65/CE), agréés par l'Autorité des marchés financiers. Avant toute souscription d'un fonds commun de placement, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du fonds et plus particulièrement de la rubrique « Profil de risque » du prospectus et du Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs). Le prospectus et le DIC PRIIPs du fonds sont disponibles sur simple demande auprès de SG 29 Haussmann et auprès du conseiller. Le DIC PRIIPs est également disponible sur www.sg29haussmann.societegenerale.fr, www.amf-france.org et www.particuliers.sg.fr.

L'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation budgétaire et patrimoniale y compris sa capacité à subir les pertes, ses objectifs d'investissement et son horizon de placement, ses connaissances, son expérience financière, son profil investisseur (appétence au risque) et ses préférences en matière de finance durable.

SG 29 Haussmann est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° GP 06000029, Société par Actions Simplifiée, au capital de 2000000 EUR ayant pour numéro unique d'identification 450 777 008 RCS Paris, dont le siège social est situé au 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris. De plus amples détails sont disponibles sur www.sg29haussmann.societegenerale.fr Copyright Groupe Société Générale 2023. Tous droits réservés.



